

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 2 septembre 2009 modifiant l'arrêté du 24 août 2007 portant nomination à la Commission nationale de pharmacovigilance auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SASP0930885A

La ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5323-4, R. 5121-159 à R. 5121-166 et D. 5321-7 et suivants ;

Vu l'arrêté du 24 août 2007 portant nomination à la Commission nationale de pharmacovigilance auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommées membres de la Commission nationale de pharmacovigilance prévue à l'article R. 5121-159 du code de la santé publique, en qualité de personnalités compétentes en matière de pharmacovigilance exercée dans les entreprises exploitant des médicaments ou produits mentionnés à l'article R. 5121-150 du même code, les personnalités suivantes :

Mme Paulmier-Bigot (Sylvie), en remplacement de Mme Jouan-Flahault (Chrystel), comme membre titulaire ;

M. Meillier (Fabrice), en remplacement de Mme Carpentier (Anne), comme membre suppléant.

Article 2

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 2 septembre 2009.

Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice de la politique des pratiques
et des produits de santé,*
C. LEFRANC